Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID: 081-218103257-20240628-DELIB\_24\_2024-DE



**DELIB 24-2024** 

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 28 juin 2024 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil:

15

Date de la convocation: 24/06/2024

En exercice:19

Date d'affichage: 24/06/2024

Oui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents: Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés: Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pourvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel **GONCALVES** 

Absents: Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards: M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

## Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA PERSONNE EN CHARGE DE LA **MEDIATHEQUE**

M. le maire annonce au conseil que le contrat de la personne en charge de la médiathèque arrive à échéance le 20 août 2024. M. le maire propose au conseil de renouveler son contrat pour une période d'un an à partir du 21 août 2024.

Pour:

18

Contre:

Abstention: 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance Manuel GONCALVES



